

27/01/2021

L'UDAF33 et le CDAFAL ouvrent au public sur le Médoc leur « Point Conseil Budget »

Chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés financières liées à un changement de situation : perte d'un emploi, séparation, ou peut tout simplement perdre pied en raison d'une accumulation de crédits.

Le Point Conseil Budget de l'UDAF et du CDAFAL a pour mission de proposer un soutien à toute personne, quels que soient sa situation professionnelle, son niveau de ressources, et dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent.

Sur le Médoc, deux permanences sont déployées pour accueillir le public, à Lesparre et Castelnau-de-Médoc. Les personnes sont reçues sur rendez-vous. Les conseils proposés sont personnalisés, le suivi est confidentiel et gratuit.

Les conseillers des Points Conseil Budget disposent d'une forte expertise en matière d'accompagnement budgétaire, et ils ont vocation à accompagner les publics dans leurs difficultés financières pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement.

Dans le cadre de leurs interventions, l'accompagnement proposé par les conseillers peut porter sur les points suivants selon les souhaits et les besoins des personnes :

- L'accueil, l'information, et l'orientation,
- Le diagnostic budgétaire,
- L'accompagnement budgétaire,
- L'accompagnement à l'ouverture des droits,
- L'accompagnement dans le cadre de la procédure de surendettement,
- L'intervention auprès des créanciers locaux,
- L'organisation de sessions collectives d'information et d'accompagnement.

Les Points Conseil Budget de l'UDAF s'inscrivent dans la Stratégie Nationale de Prévention et Lutte contre la Pauvreté, et ont été labellisés par l'Etat.

Pour prendre rendez-vous : 05 56 01 42 00

Mail : pcb@udaf33.fr

Directement sur le site : udaf33.fr

Contact presse :

Alain Larribau

alarribau@udaf33.fr

05 56 01 42 34

Pour en savoir plus :

www.udaf33.fr / www.unaf.fr / www.mesquestionsdargent.fr /

Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'Udaf 33, est l'experte des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général (cf article L.211-7 du CASF), elle est le porte-parole officiel des 715 817 familles du département auprès des pouvoirs publics locaux. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Uraf Nouvelle Aquitaine.

Le CDAFAL, Conseil Départementale des Associations Familiales Laïques le défend les « droits et intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs constituants, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains », il est attaché à une conception égalitaire de la famille, de son fonctionnement : respect mutuel, solidarité, responsabilité.

L'UDAF et le CDAFAL interviennent déjà sur le territoire du Médoc et disposent d'une expérience éprouvée en matière d'accompagnement budgétaire et des situations de surendettement.